



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



La charte du bon voisinage en milieu rural

La commune de Val de Bagnes porte une attention toute particulière à la qualité de vie de ses habitants. La charte du bon voisinage met en avant les engagements des **agriculteurs**, des **citoyens** et des **hôtes** pour maintenir et respecter le **vivre-ensemble**.



Nos engagements en tant qu'agriculteurs



Vivre-ensemble

- **Donner une belle image** de l'agriculture
- **Être à l'écoute** des particuliers qui ne connaissent pas la réalité du métier et ignorent les contraintes
- **Maintenir le dialogue** avec mes voisins, prévenir en cas de nuisances sonores
- **Informers la commune**, par son service de l'agriculture, en cas de projet d'agrandissement
- **Utiliser le matériel agricole dans le respect** des prescriptions réglementaires
- **Respecter les distances** lors d'épandages de produits organiques (par rapport aux habitations et cours d'eau)

Sur la route

- **Respecter l'état des chemins publics**
- **Ne pas arroser la chaussée** afin de ne pas endommager les chemins et de veiller à la sécurité routière
- **Ne pas fermer des chemins publics** ou des sentiers pédestres
- **Éviter au maximum de gêner la circulation**

Environnement

- **Utiliser les produits de traitement des fosses mis à disposition** par la commune
- **Ne pas brûler les déchets verts** sans autorisation

Je suis Sophie,
agricultrice à Val de Bagnes.
J'aime vivre et travailler
avec passion au contact
de mes animaux,
au rythme des saisons,
en harmonie avec la nature.



Nos engagements en tant que citoyens et hôtes



Je suis Jules,
visiteur d'un jour et
j'adore le contact
avec la nature.
Il est primordial de
préserver ce qui nous
entoure.

Vivre-ensemble

- **Découvrir et consommer de préférence les produits du terroir**
- **Tenir son chien en laisse** pour ne pas effrayer les troupeaux et ramasser les excréments
- **Adopter une conduite douce** et faciliter le passage des véhicules agricoles

Respect

- **Respecter les champs et les prés même sans clôture.**
Ce sont des lieux de production qui doivent être respectés
- **Ne pas jeter mes déchets dans la nature**
- **Emprunter les chemins et sentiers pédestres** et observer la signalisation sur place
- **Ne pas marcher** dans les cultures et les prés dès la reprise de la végétation

Information

- **Se renseigner sur la proximité avec des activités agricoles** avant de m'installer
- **Chercher à comprendre** les atouts et contraintes de la ruralité
- **S'informer sur les pratiques agricoles** et suivre les us et coutumes locaux



L'agriculture à travers les saisons



Printemps

Labours, travail du sol et semis • Fertilisation des sols • Épandage des lisiers, purin et fumier • Entretien des cultures • Mise à l'herbe et soins des animaux



Été

Inalpe • Récolte des foins et des cultures • Soins aux animaux • Arrosages • Moissons • Tourisme rural



Automne

Désalpe • Semis • Ensilage de maïs • Épandage des lisiers, purin et fumier • Soins aux animaux (parcs) • Déplacement du bétail



Hiver

Naissances • Nourrissage et sevrage des animaux



en savoir plus



Avez-vous des questions ?
Faites-nous en part !
027 564 66 64 ou
agriculture@valdebagnes.ch

Commune de Val de Bagnes
Service de l'agriculture
Chemin du Paquet 2, 1941 Vollèges